Prix agricoles 1996/1997: majorations mensuelles du prix du riz paddy

1996/0059(CNS) - 14/02/1996 - Document de base législatif

Prix agricoles 1996/97 - Riz paddy (majorations mensuelles). A partir de la campagne 1996/97, la période d'intervention est du 1er avril au 31 juillet. Au cours de cette période, le prix d'intervention fait l'objet de quatre majorations mensuelles, la majoration du mois de juillet étant également applicable au mois d'août. Compte tenu de l'évolution des taux d'intérêt, la Commission propose de fixer le montant de la majoration mensuelle à 2,06 écu/t. Il faut rappeler que les prix d'intervention du riz paddy des campagnes 1996/97 à 1999/2000 ont été fixés par le règlement du Conseil portant sur la réforme de l'OCM. Pour la campagne 1996/97, il a été fixé à 351 écu/t.